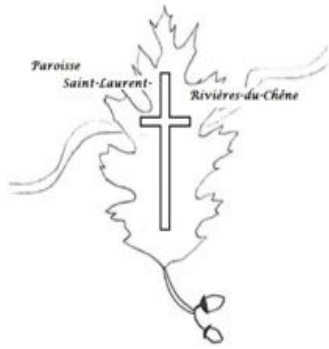




AVIS DE CONVOCAATION DONNÉ À L'ASSEMBLÉE DES PAROISSIENNES ET PAROISSIENS DE LA PAROISSE DE Saint-Laurent-Rivières-du-Chêne

Mesdames, messieurs,

Conformément à l'article 50 de *la Loi sur les fabriques*, vous êtes par la présente convoqués à une assemblée des paroissiennes et paroissiens de la Paroisse de Saint-Laurent-Rivières-du-Chêne qui aura lieu **le 18 octobre 2026 à l'église de Saint-Édouard, immédiatement après la messe de 11h.**

Nous procéderons alors à l'élection de deux (2) marguilliers sortant de charge le 31 décembre 2026 et d'une marguillière ou marguillier pour combler un poste vacant.

- Mme Catherine Bélanger qui termine son mandat le 31 décembre 2026 et qui n'est pas rééligible. Poste ouvert pour (3) ans.
- M. Louis-Marcel Lachance qui a démissionné le 1^{er} juillet 2026. Poste à combler pour un mandat de (3).
- Poste vacant pour un mandat de (3) ans.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
2. Secrétaire d'assemblée et d'élection
3. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée
4. Élection
5. Questions et commentaires des paroissiennes et paroissiens
6. Levée de l'assemblée

Sainte-Croix, le 2 octobre 2026

Martin Briand,
Président d'assemblée